



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 4 mars 2014

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 8 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Ray Atkinson
	Florence Dos Santos
	Dzelili Shpetim
	Joëlle Gentile
	Christian Hochstrasser
	Nicolas Mivelaz
	Arlette Thentz
	Arbenita Zejna
Non Excusés	
	René-Philippe Charton
	Carmelo Nicolo

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqués N° 22 et 23.
4. Dépôt du préavis municipal N° 53 – Augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE.
5. Préavis municipal N° 50 – Adoption d'un règlement communal sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
6. Préavis municipal N° 53 – Augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE – Rapport de la Cofin et prise de décision.
7. Réponse au postulat C. Hochstrasser: "Pour des cours de sensibilisation des enfants à vélo".
8. Associations intercommunales.
9. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par la Présidente qui débute par l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Christian Scaiola, en remplacement de M. Dimitri Deyhle (PSRV). Elle soumet ensuite l'ordre du jour à l'approbation des conseillers qui l'acceptent à la majorité.



1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013.

Le procès-verbal est accepté, après quelques modifications de texte, à la majorité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente annonce que la liste des objets ouverts est modifiable en tout temps, et elle remercie les conseillers de bien vouloir lui communiquer toute modification ou ajout à y apporter.

Elle procède ensuite à la lecture de 2 lettres de démission; celle de M. Dimitri Deyhle (PSRV), prenant effet à fin décembre 2013 ainsi que celle de Mme Céline Ehrwein Nihan (PSRV), pour fin avril 2014.

Enfin, elle informe réserver une surprise aux conseillers le 23 mai en soirée, date qu'elle leur demande de bien vouloir réserver.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon communique, à propos du SDIS Etraz Région, que M. Pierre Maeder est suppléant et que sont à nommer elle-même en tant que déléguée du Conseil intercommunal et comme suppléante Mme Anne Beck-Thentz. A propos du plan de quartier Gare Nord/Schenk, une convention a été signée pour le financement des jonctions autoroutières, jonctions qui seront présentées en détail dans le cadre de la présentation du plan de quartier; il s'agit du déplacement de la bretelle autoroutière, du déplacement du chemin du Grand-Pré, de la création de 2 giratoires aux sorties des autoroutes, de la création d'un giratoire à l'entrée du futur plan de quartier, et sur les jonctions entre ces giratoires d'un élargissement des trottoirs, des pistes cyclables et des voies pour les bus. La bonne nouvelle est qu'entre l'OFROU, le Canton de Vaud, la Région et le plan de quartier Schenk, la commune a vraiment une partie infime à payer. S'agissant de l'énergie, le CECV (Constat Energétique des Communes Vaudoises) a été envoyé et il contient les analyses de l'énergie aujourd'hui à Rolle ainsi qu'un plan d'action qui touche 5 domaines différents. Ce CECV sera probablement présenté lors de la prochaine séance du Conseil. La Commune va communiquer à ce sujet en avril et mai en vue de sa présence le 24 mai lors de la journée de l'Eau - la Planète bleue - autour du Casino, pour faire connaître ses différentes subventions aux citoyens. Le site internet de la commune se fera également le relais de toutes ces informations.

4. Dépôt du préavis municipal N° 53 – Augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE.

A été traité par la Cofin.

5. Préavis municipal N° 50 – Adoption d'un règlement communal sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport et ensuite les amendements, puis la présidente ouvre la discussion sur chaque amendement.

Amendement 1: Ramener l'heure de fermeture en semaine à 19h00 au lieu des 19h30 proposés.

M. Veyrassat n'aime ni cet amendement ni le deuxième car ceux-ci restreignent encore la marge de manœuvre des commerçants; il ne veut donc pas y souscrire.

M. Paley a l'impression que cet amendement est destiné à faire plaisir à la Migros, malgré qu'il soit stipulé que cette dernière n'a pas été consultée car ayant refusé la participation à la consultation; par ailleurs, dans tout le rapport il est fait mention de son nom.



Mme Tecon explique que si les noms de la Coop et de la Migros sont mentionnés dans le préavis c'est qu'il y a effectivement eu discussions avec ces entités ainsi qu'avec le GREC. Il est par ailleurs évident que c'est en se fondant sur l'avis de tous et pas seulement sur celui de l'une des parties, que le préavis a été rédigé.

M. Peter rejoint M. Veyrassat et fera opposition aux 3 amendements.

Mme Truc-Brenneisen se demande, si on adopte les amendements, ce qui se passera dans les villages voisins dont les commerces seront peut-être favorisés. Elle est aussi contre cet amendement. En fonction de ce qui se passe dans les pays voisins au sujet des ouvertures prolongées, elle a remarqué que beaucoup d'étudiants sont ainsi capables de financer leurs études. Donc, contrairement à certaines objections qu'elle a pu entendre à propos du travail à des heures tardives, cela peut aussi favoriser bon nombre de personnes.

M. Bréchon donne le point de vue de la commission en expliquant que ce point a rallié tous les membres de la commission qui ont pensé préférable de fixer l'heure de fermeture à 19h00 et d'accorder officiellement une ouverture nocturne. La commission a préféré poser un cadre qui correspond à la réalité d'aujourd'hui.

M. Micello aimerait rappeler aux conseillers que l'on parle d'un règlement communal qui est un cadre, et que chaque commerce appliquera l'horaire qu'il voudra bien appliquer à l'intérieur de ce cadre.

M. Roland demande s'il s'agit d'un ou de plusieurs commerçants qui entendent fermer leur boutique à 18h30 et craignent de se voir imposer une concurrence déloyale.

M. Bréchon explique que c'est là un cas isolé.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité – Oui, 20 – Non, 15 – Abstentions, 6.

Amendement 2: Ramener l'heure de fermeture le soir de l'ouverture nocturne à 20h00 au lieu des 21h00 proposés.

Mme Rea propose de couper la poire en deux et de ramener l'heure de fermeture à 20h30.

M. Bréchon précise que le préavis propose une ouverture nocturne hebdomadaire à Rolle et que si le préavis est accepté, amendé ou non, ce sera la première ville du district de Nyon à disposer d'une telle ouverture. La commission est favorable à cette ouverture nocturne, mais jusqu'à 20h00 seulement comme c'est le cas à Morges par exemple.

Mme Ehrwein Nihan s'abstiendra car elle ne voit pas la nécessité de l'ouverture nocturne, les horaires actuels étant tout à fait satisfaisants.

Sans intervention, la présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est refusé à la majorité – Oui, 14 – Non, 15 – Abstentions, 6.

Amendement 3: Choisir le jeudi pour l'ouverture nocturne en lieu et place du vendredi.

M. Bréchon précise qu'il ne s'agit pas là de donner raison à la Migros qui a fait cette demande, mais que ce sont les activités culturelles et familiales qui ont été prises en compte (spectacles au Casino, sorties en famille, etc). Mieux vaut consacrer un soir de semaine neutre à l'ouverture nocturne.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité – Oui, 25 – Non, 7 – Abstentions, 11.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond.

Mme Ehrwein Nihan aimerait une clarification sur le règlement, lequel comporte une contradiction entre les articles 4 et 8. Article 4, alinéa 1, il est mentionné que les pharmacies ne sont pas soumises à ce règlement, et à l'article 8, alinéa 1, on redécouvre les pharmacies qui sont soumises à certains horaires. Soit on estime que les pharmacies ne sont pas soumises au règlement et elles ne sont donc plus mentionnées ensuite, soit il en est fait mention lorsqu'un article les concerne.



M. Ansermoz explique que la commission a essayé de sérier les problèmes et de faire du mieux possible. En ce qui concerne les pharmacies, elles ont des horaires parfois nocturnes et parfois durant les week-end lors des gardes et du service; lorsque ce n'est pas le cas, le règlement leur est appliqué.

La présidente ferme la discussion sur le fond et procède au vote sur le préavis amendé dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité – Oui, 21 – Non, 5 – Abstentions, 11.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 50 amendé de la Municipalité du 7 octobre 2013,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le règlement communal sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins.
2. De transmettre ce dossier pour validation au département cantonal concerné.

Le **Préavis N° 50 amendé** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 4 mars 2014

6. Préavis municipal N° 53 – Augmentation du plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE – Rapport de la Cofin et prise de décision.

M. Théodore, président de la commission des finances, lit les conclusions du rapport. La présidente ouvre ensuite la discussion sur le fond.

M. Paley va s'abstenir de voter ce préavis, ceci pour 3 raisons. Il ne fait aucune confiance à la planification financière présentée et cette façon de faire aide la commune à mettre de la dette qui ne tombe pas dans le plafond. Ensuite l'établissement du plafond de cautionnement: si on lit la circulaire, on voit qu'il y a une deuxième condition qui n'est pas respectée et qui concerne les réserves; on parle seulement de la condition qui est respectée mais pas de la deuxième. Enfin à propos de l'accord du Conseil d'Etat, dans quel sens est-ce que ça va; est-ce que c'est d'abord le Conseil d'Etat qui nous autorise à augmenter et après on vote, ou est-ce l'inverse?

M. Goël précise qu'il est évident que M. Weber de l'ASFiCo a été contacté pour discuter du plafond d'endettement, il y a déjà plusieurs mois, et que ce sujet ne lui pose pas problème. Le principe est le suivant: comme en début de législature lorsqu'on présente le préavis pour le plafond de cautionnement et le plafond d'endettement, ces éléments sont acceptés par le Conseil Communal puis ratifiés par le Conseil d'Etat. Ce sera la même chose pour cette augmentation du plafond de cautionnement, et M. Weber attend que l'ensemble des 12 communes aient pris leur décision; avec l'ensemble des 12 rapports, décision sera prise et ratifiée par le Conseil d'Etat.

M. Théodore complète en mentionnant que la commission n'aurait pas aveuglément voté pour cet objet sans avoir la certitude que la Municipalité et l'ASFiCo étaient en contact permanent et que la Municipalité avait suivi une procédure juridiquement correcte. Il n'y a pas de souci de procédure par rapport à l'accord du Conseil d'Etat.



M. Goël informe qu'à ce jour 8 communes ont voté pour l'augmentation du plafond d'endettement, que ce soir c'est le tour de Rolle et Dully, et qu'Essertines et Gilly doivent encore se prononcer.

M. Hay tient à rappeler qu'il était opposé à la procédure choisie, qui distribue en trois étapes distinctes, mais liées, les décisions relatives au bâtiment D du Collège du Martinet. La décision de ce jour met le Conseil dans l'embarras et préjuge de la décision future quant à la cession du droit de superficie à l'ASPAIRE. Il s'abstiendra lors du vote.

M. Barras appuie le point de vue de M. Hay, et n'ayant pas l'ensemble des éléments en main aujourd'hui, d'ailleurs pas plus qu'à l'époque, il s'abstiendra également lors du vote.

M. Micello rappelle à l'assemblée que nous sommes à mi-législature et que nous avons atteint le plafond de ce que nous pouvons atteindre comme plafond de cautionnement au niveau des finances communales. On ne pourra donc plus cautionner d'autres projets.

M. Charmillot comprend bien le point de vue des conseillers qui viennent de s'exprimer, mais il demande de prendre un peu de hauteur pour une vision supérieure. Pendant 10 ans il y a eu de longues discussions à propos des accords, des statuts, et ce Conseil a accepté il y a quelques années de transférer sa compétence en matière de transports et de constructions à l'ASPAIRE qui a, après de multiples négociations, trouvé une clef de répartition plus qu'équitable. A l'unanimité les membres ont pris la décision de faire confiance à la région et d'aller de l'avant avec les constructions scolaires et la planification pour éviter la non-construction vécue pendant 15 ans qui a conduit à l'effet de rattrapage vécu à présent, et afin de s'assurer, au vu de l'augmentation de la population, que les enfants puissent être enclassés. Il rappelle l'accueil de jour et la journée continue à l'école, le fait qu'il faudra bien sortir des portakabins un jour, et que la vision d'avenir est de construire ces bâtiments. Effectivement cela nécessite des investissements. Un autre avantage, fiscal et financier, est celui de mutualiser les risques qui sont répartis sur un nombre d'habitants plus grand, et l'autre avantage est que le cautionnement des communes fait que les établissements bancaires peuvent offrir des conditions avantageuses. Les conditions actuelles sont vraiment favorables et il faut aller de l'avant. Les statuts de l'ASPAIRE seront modifiés pour faire passer le plafond d'endettement de 20 mios à 60 mios. Si Rolle disait non ce soir alors que 8 communes ont déjà accepté, ce serait un mauvais signal.

Mme Ehrwein Nihan signale le risque que serait le refus du Conseil ce soir. Si Rolle dit non, elle imagine que les communes verront dans cette décision une forme de méfiance et que cela remettra en question l'accord de remboursement de l'argent que la commune a avancé jusqu'ici pour la construction du Martinet. Maintenant que nous avons avancé l'argent nous savons qu'il va nous revenir l'année prochaine, et cela implique que nous acceptons de partager le risque avec les autres communes par le biais du plafond de cautionnement.

M. Micello rappelle à l'assemblée que le financement du Martinet D était prévu dans le plan d'investissement de la Municipalité de la législature. C'était une décision politique de transférer le financement de ce bâtiment à l'ASPAIRE. Cela a fait que nous avons abaissé notre niveau d'endettement, et notre plafond d'endettement se voit soulagé de 25 mios; en contrepartie nous devons augmenter le plafond de cautionnement.

M. Barras précise qu'il ne s'agit pas de dire non au plafond de cautionnement pour l'ASPAIRE car une décision a été prise par rapport au collège et il faut que l'on s'y tienne. En revanche, on se rend compte que notre marge de manœuvre est restreinte car on n'a pas vraiment le choix de dire oui ou non. Le regret qu'il exprime est que l'on n'ait pas pu avoir un "package complet" au début de la procédure, qui aurait compris notamment le plafond de cautionnement pour la commune de Rolle, les clauses des crédits, les clauses de transfert de propriété sur l'ensemble, pour avoir vraiment une vue complète. C'est ce qui avait été déploré initialement et également aujourd'hui, raison pour laquelle il va s'abstenir. Mais sur le fond, voter non n'a pas de sens si le Conseil veut être cohérent avec sa ligne.

M. Schatzmann rappelle qu'il s'agit d'un cautionnement et pas d'un endettement, deux termes qui recouvrent des points différents.



Sans interventions, la présidente clôt la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité – Oui, 28 – Non, 3 – Abstentions, 9.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 53 de la Municipalité du 6 janvier 2014,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'accepter l'augmentation de son plafond de cautionnement à CHF 30'000'000.-
- 2.- D'octroyer un cautionnement de CHF 25'100'000.- à 'ASPAIRE (chiffre arrondi).

Le **Préavis N° 53** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 4 mars 2014

7. Réponse au postulat C. Hochstrasser: "Pour des cours de sensibilisation des enfants à vélo".

La présidente ouvre la discussion sur la réponse à ce postulat et la referme aussitôt.

Le vote montre que cette réponse est acceptée à la majorité – Oui, 37 – Non, 3 – Abstentions, 1.

8. Associations intercommunales.

La présidente annonce qu'une séance de l'ASPAIRE aura lieu le 20 mars à Perroy pour la modification des statuts, entre autres. Une séance du Conseil Régional aura lieu le 3 avril à Le Vaud, traitant d'un préavis concernant le fonds des transports publics et des élections à la commission des finances et de gestion de laquelle 2 membres ont démissionné.

M. Goël précise que le Conseil Régional n'est pas mort après la chute du PIR, une commission élargie est en train de siéger, également avec des membres de communes opposées au PIR pour discuter des futurs financements des projets du Conseil Régional et il faudra certainement un certain nombre de séances pour arriver à un consensus. Le Conseil Régional travaille quant à lui sur un plusieurs projets: le Plan Directeur Régional de Nyon, volet opérationnel qui sera soumis aux municipalités puis soumis au Conseil d'Etat pour approbation, le volet stratégique ayant été accepté par l'ensemble des municipalités il y a environ 2 ans. Un travail important se fait sur les zones artisanales et 4 zones sont à l'étude dans le district, dont une à Bursins susceptible d'intéresser les artisans de Rolle et environs. La RDU, Route de Desserte Urbaine concerne plutôt Nyon; elle va relier Eysins, Nyon, Prangins jusqu'à Gland. A Prangins, du côté de Novartis, il y a des projets de développement assez importants. Il y a eu la mise en place de la plateforme de Gland, menée par le Conseil Régional, qui permettra de transférer de la route au rail les déchets pour les amener à Tridel. Cela nécessite une relocalisation de la sous-station CFF qui va se faire à Luins. Concernant l'agglomération Grand Genève dont Rolle fait partie, une séance aura lieu le jeudi suivant et Mme Métraux y sera remplacée par Mme de Quattro.

M. Echenard informe que le SIDERE a engagé un quatrième aide-fontainier et qu'il est prévu d'engager une aide-comptable, les besoins étant en constante augmentation. Pour comparaison, ce qu'a fait le SITSE en 3 ans, le SIDERE l'a fait en 1 an (remises à niveau d'installations, etc). Lors du prochain conseil intercommunal du 3 avril, 8 préavis seront déposés pour une valeur d'environ



4 mios (renforcement de l'axe ouest, mise en conformité du bâtiment des eaux à Rolle, et des installations à poser pour apporter l'eau potable en différents endroits). Il incite les délégués du Conseil intercommunal à participer à la séance d'avril à Luins car le PPDE y sera présenté.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Schatzmann, à propos de la demande de M. Micello pour le comptage des voix lors des votes, ne se souvient pas que le Conseil se soit exprimé sur cette question; il demande si l'on peut se pencher sur ce point car il est absurde de décompter les voix lorsqu'une très nette majorité se dégage.

La présidente explique qu'elle trouvait intéressant de montrer que l'exercice est effectivement vain en cas de nette majorité et que le temps perdu l'est à mauvais escient. Par contre si la demande de comptage est persistante, on continuera à décompter, selon le droit du conseiller à disposer d'un décompte précis lors de chaque vote. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance.

M. Schatzmann maintient qu'il faut consulter le Conseil sur cette question; la pratique autrefois voulait que si un conseiller souhaitait le comptage, il le demandait lors du vote concerné. Il est logique pour lui de ne pas le faire lorsque la majorité est évidente.

La présidente fait alors voter cette proposition et demande si le Conseil habilite le bureau et la présidente à estimer si le comptage des voix est nécessaire ou non lors d'un vote. Le résultat est de: Oui, 22 – Non, 13 – Abstentions, 3. L'habilitation du bureau est donc acceptée.

M. Micello estime que puisqu'à chaque votation ou élection fédérale, cantonale ou communale les résultats sont publiés, il est normal que lorsqu'un Conseil délibère les résultats précis soient indiqués. Il demandera donc lors de chaque vote les résultats détaillés.

Mme Safi revient sur le point 4 des communications de la Municipalité concernant la pétition relative à l'Avenue du Général Guisan car elle s'étonne que la Municipalité traite aussi légèrement les 205 signataires de la pétition.

M. Echenard explique que ce projet a été déposé lors de la précédente législature, qu'il a été mis à l'enquête, que les oppositions ont été traitées puis levées pour qu'ensuite le projet puisse être mis à exécution. Effectivement, à l'avenue de Beaulieu des essais de pose de chicanes ont été faits afin de montrer l'emprise, mais cela n'a pas été fait à l'Avenue Général Guisan. Quand les chicanes en granit ont été physiquement posées, les totems qui posaient problème après le giratoire ont été corrigés et déplacés sur les chicanes. A cause des travaux de la Grand Rue il y a effectivement un fort trafic qui y passe ainsi qu'un important transit dû aux parents d'élèves du Martinet. L'aménagement définitif va se faire avec la plantation des arbres. La pétition n'a pas été traitée avec légèreté, un bureau d'ingénieurs l'ayant prise en compte. D'ailleurs, à Crissier une rue à double sens en zone 30 avec des chicanes en granit, voit le passage de 4 lignes de bus (1 bus chaque 5 minutes), et de nombreux véhicules sans que cela pose problème.

M. Monod constate, à propos du carrefour de la route des Quatre Communes avec celle du Général Guisan, qu'il y a régulièrement des erreurs de circulation; les bus passent en plein milieu du giratoire, ce qui est interdit, et il estime que ce giratoire n'est pas conforme puisque les bus et les camions ne peuvent pas en faire le tour. La commune devrait se pencher à nouveau sur ce dossier et peut-être transformer ce giratoire en croisement avec priorité de droite.

M. Echenard explique qu'à l'origine il n'y avait qu'une pastille peinte au sol ce qui ne servait à rien puisque tous les véhicules transitaient comme avant. L'acquisition d'un rond-point en plastic dur a été fait pour temporairement marquer le giratoire tant que les travaux du Martinet D ne sont pas terminés, à cause du trafic de camions. Le jour où le Martinet D sera terminé, se fera la pose du tapis définitif avec la mise en place de la pastille, comme au giratoire avenue Châtelain/Jolimont. La situation actuelle est donc provisoire. Il a en outre remarqué que les automobilistes arrivent très vite à l'entrée du giratoire en s'arrogeant la priorité, ce qui pose problème. C'est le comportement des automobilistes qui est souvent en cause.



M. Paley estime que la situation sera pire lorsque rond-point définitif sera posé car le giratoire sera toujours trop petit, et les camions devront manoeuvrer et reculer afin de pouvoir le contourner. Il demande en outre pourquoi les portakabins ne sont pas partis à Gilly, ce qui permettrait à cette commune de respecter la LEO et d'avancer plus rapidement avec la construction du collège.

Mme Byrne Garelli explique que lorsqu'il a fallu reloger Sésame après la démolition de la colonie, la commune a dû demander au Canton toute une série de dérogations afin de pouvoir utiliser ces portakabins qui n'étaient pas aux normes énergétiques; dérogation a été reçue pour utilisation jusqu'en août 2015. Tout est donc en règle. Au sein de l'ASPAIRE il y a effectivement des discussions relatives à la gestion des classes à Gilly. Il se trouve que l'école n'a pas besoin de déménager les classes en août 2015 vers Gilly car les élèves de Gilly pourront continuer à venir à Rolle. De toute manière, tous les portakabins disparaîtront à fin 2015.

M. Vanthier attend de la Municipalité qu'elle fasse le point sur la saga de Rodéo II.

M. Echenard informe qu'un recours a été adressé au Tribunal Fédéral et que l'on reste dans l'attente de sa décision.

M. Davies constate que la commune et les contribuables ont déjà dépensé des sommes considérables à la fois pour concevoir et pour défendre Rodéo II. Il demande si la Municipalité est au courant de l'erreur fondamentale commise par Me Schlaeppli qui représente la commune. A sa connaissance le Conseil n'a jamais voté pour s'opposer à la décision du Tribunal Cantonal. Ce Conseil a été informé par le syndic que la Municipalité avait demandé que ce recours soit déposé avec encore un coût supplémentaire. Cependant l'avocat l'a introduit au nom du Conseil communal de Rolle en lieu et place de celui de la Municipalité et de la commune de Rolle alors qu'il ne concerne pas le Conseil communal. Dans le cas où cette erreur majeure obligerait le Tribunal Fédéral à rejeter le recours, devons-nous conclure que la Municipalité a déjà informé Me Schlaeppli que nous ne paierons ni ses honoraires ni les frais de ce recours standard mal géré?

M. Hay pense qu'il y a une confusion chez M. Davies à propos de Rodéo II, car il se trouve que le Conseil l'a approuvé, et la Municipalité ne fait qu'exécuter ce qui est approuvé par le Conseil; il est donc correct que ce soit au nom du Conseil que le recours a été déposé, puisque c'est le Conseil qui a approuvé, non pas le recours, mais la décision positive pour Rodéo II.

M. Goël n'est pas au courant d'un soi-disant problème avec Me Schlaeppli, mais par contre est surpris de l'intervention de M. Davies qui est à la fois opposant à ce projet et conseiller; en tant que conseiller son devoir est de prendre en compte l'intérêt de la commune, et non pas ses intérêts personnels. Si la commune doit dépenser de l'argent, il estime que c'est un peu de la faute de M. Davies, entre autres, et on remarque dans le cadre des nouvelles enquêtes qu'il suffit qu'un voisin prenne un avocat, comme dans le cas de la cure protestante par exemple, pour que cela implique des frais et des délais supplémentaires. Il se demande quelles sont les nuisances à ce point gênantes de Rodéo II, et comme opposition a été déposée, la commune est obligée d'aller jusqu'au bout car elle doit savoir quels seront les points sur lesquels il faudra peut-être modifier le projet. Le conseil de Me Schlaeppli est d'aller jusqu'au bout pour connaître le fond du problème. Si la commune dépense de l'argent ce n'est pas parce qu'elle l'a voulu.

M. Charmillot appuie les propos de M. Hay et ajoute que l'un des premiers préavis de la législature est celui qui accorde à la Municipalité le droit de plaider.

M. Hay croit se souvenir qu'il y a environ 1 année il a été demandé que les documents du Conseil soient mis à disposition des conseillers sous forme électronique sur une plateforme internet. Il pense, avec le recul, qu'il serait judicieux d'effectuer une petite analyse quant à l'efficacité de ce nouveau système qu'il trouve pour sa part peu efficace. Il aimerait que l'accès aux documents fût revu car il est plutôt difficile.

La présidente est en mesure de l'informer qu'un sondage à ce propos est en préparation et qu'il sera sous peu soumis aux conseillers.



M. Roland désire savoir, au sujet des indemnités reçues par les conseillers et sachant que ces indemnités doivent être mentionnées sur la déclaration d'impôts, s'il est prévu d'envoyer un certificat de salaire aux conseillers.

La présidente suggère que cette question soit posée au boursier communal afin qu'il y apporte une réponse lors de la prochaine séance.

M. Paley ne comprend pas comment avancent les travaux de la Grand Rue et il aimerait un statut de ce projet.

M. Echenard explique que des sondages ont été entrepris car quand la chaussée à différents endroits a été ouverte, des conduites non répertoriées et d'autres surprises ont été mises à jour. Les travaux eux se déroulent conformément au planning, la Tête noire a été rendue au public. Le chantier va se déployer et les sondages permettent d'affiner et de répertorier les différentes canalisations. Diverses visites chez les propriétaires sont également en cours ou terminées pour la Romande Energie, l'eau potable, le gaz et Cablecom. Le chantier se déroule donc tout à fait normalement. A l'avenue Châtelain les délais seront tenus. Les places de parc vont peu à peu disparaître dans la Grand Rue, dans un mois plus de zones bleues.

M. Walter a découvert de magnifiques nouveaux systèmes de parcomètres, par exemple à la Tête noire, et il demande quelle sera la politique de contrôle de ces parcomètres puisqu'il n'y aura plus de zone où parquer sans devoir payer.

M. Echenard explique que dans le secteur Grand-Rue/Château il y a 620 places de parc disponibles; effectivement le parking de la Tête noire est payant, et à l'avenir le parcage à la Grand Rue le sera également. Pour le parcage longue durée il faudra utiliser les parkings souterrains.

M. Walter, qui n'a rien contre les parcomètres, trouve que devoir payer pour un arrêt par exemple de 10 minutes est contraignant, et se demande si pendant la période des travaux il serait possible de programmer les parcomètres pour que les 30 premières minutes soient gratuites, de façon à favoriser mobilité et rapidité et pour soutenir le commerce local.

M. Micello a eu l'occasion de discuter avec un vendeur de parcomètres et il a appris que les machines sont rentabilisées en quelques mois et qu'ensuite elles rapportent des millions car les automobilistes prévoient souvent un temps de stationnement plus long que celui dont ils ont besoin. Il comprend donc bien l'intérêt de M. Echenard pour ce type de machines.

M. Echenard souligne que des systèmes souples et évolutifs sont à l'étude, tels celui du paiement par code SMS via un simple téléphone permettant de s'annoncer à l'arrivée et au départ afin de payer le temps de stationnement à la minute près, ceci afin de faciliter la vie des automobilistes et des commerçants.

Mme Safi aimerait savoir où en est le choix des plaques de granit d'après les échantillons; elle a entendu dire que l'un des échantillons venait de Chine alors qu'il était prévu que le granit serait en provenance d'Europe.

M. Echenard ne peut pas encore se prononcer sur le choix du granit car les études et les tests sont toujours en cours. A savoir que ces échantillons viennent de Chine, du Portugal et d'Espagne.

Mme Rea se fait le relais de remarques qui aimeraient que la police passe son temps à faire autre chose que «coller» les automobilistes dans la Grand Rue et qu'elle fasse des tournées dans les petites rues adjacentes dans un but sécuritaire. Le chiffre d'affaires a baissé de 30% chez les commerçants et il faudrait éviter de faire fuir les clients à cause de mesures trop draconiennes. Elle se demande par ailleurs où en est la pose des caméras de surveillance.

Mme Tecon informe que le dossier des caméras de surveillance progresse et que le Conseil aura une réponse précise à ce sujet dans le rapport de gestion; c'est un travail de très longue haleine car il faut que pour chaque emplacement de caméra prévue, des photos soient prises et envoyées au Canton pour validation. Au vu du nombre de caméras prévues pour que le concept soit optimal,



cela représente beaucoup de photos et beaucoup de validations. Ce travail a été effectué, la procédure continue et un préavis sera déposé le moment venu.

M. Paley veut savoir si le prix de l'eau va augmenter, au vu des investissements prévus par le SIDERE.

M. Echenard invite M. Paley à assister à la séance du 3 avril à Luins en tant qu'auditeur où il aura réponse à ses questions, car en plus du PDDE le plan d'investissement financier prévu sera présenté. Il faut en outre savoir que la compétence pour l'augmentation du prix de l'eau est celle du Conseil Intercommunal.

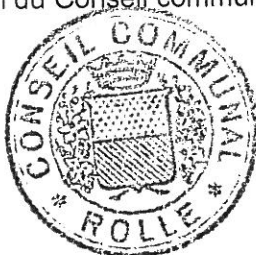
Mme Weber a distribué en ouverture de séance des flyers relatifs au festival du film vert qui sera organisé à Rolle au Casino les 28 et 29 mars. Elle encourage les conseillers à s'y rendre. 27 villes en Suisse romande, la ville de Zürich et quelques villes en France voisine y participent.

Mme Choulat Pugnale propose à la Municipalité d'organiser une projection au Casino du film "Les grandes ondes", film dont l'un des acteurs principaux est rollois, M. Patrick Lapp. Ce serait l'occasion d'inviter les rollois, les commerçants, les aînés, les instituteurs... Doit-elle prendre contact avec Mme Mermoud ou la commission de la culture pourrait-elle s'en charger, et la Municipalité aurait-elle envie de concrétiser ce projet?

La présidente lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire